

# Allauch



# BUDGET 2015

## PROMESSE TENUE

Pas d'augmentation  
d'impôts locaux !

# SOMMAIRE

## VOTE DU BUDGET

dans l'échange et le partage  
avec l'opposition

p.4



## 3 QUESTIONS À

Jean TOMASINI,  
adjoint délégué aux finances

p.5



## DÉCRYPTAGE

Le budget à la loupe

p.6

## BUDGET 2015

Connaître les catégories  
de recettes et de dépenses

p.9



## TRIBUNE D'EXPRESSION

Le budget 2015

p.14



## INVESTISSEMENTS

Poursuivre les investissements :  
une nécessité

p.15

## ENDETTEMENT

Allauch : une commune  
raisonnablement endettée

p.16

# ÉDITO

Chères Allaudiennes, Chers Allaudiens,

L'un des moments les plus importants de la vie municipale est le vote du budget.

En effet, en répartissant les crédits disponibles, en définissant les taux communaux des impôts locaux, en choisissant ou pas de recourir à l'emprunt, le budget est la véritable expression de la politique menée par la majorité municipale.

Dans un souci de transparence, j'ai souhaité faire participer les responsables des groupes d'opposition aux travaux préparatoires. Nous sommes l'une des rares Communes de notre pays à faire preuve d'un tel esprit d'ouverture. **Et grâce à cette démarche, le budget a été voté le 9 avril dernier, sans aucun vote contre.**

## **Un contexte financier de plus en plus difficile pour les Communes.**

Pour la première fois dans l'Histoire, la totalité des Communes de France se voit confrontée au reflux de ses ressources.

En effet, l'État, contraint par la crise économique, a décidé de poursuivre et d'intensifier la baisse des dotations qu'il alloue aux collectivités.

Au plan national, cette baisse représentera 3,7 milliards d'euros en 2015, baisse qui se poursuivra dans les mêmes proportions jusqu'en 2017 au moins.

Reportée à notre Commune, la diminution représente environ 500 000 € par an, qui se cumuleront pour atteindre plus de 1 500 000 € en 2017.

Vous l'avez compris, cette situation nous oblige donc à revoir nos stratégies budgétaires afin de relever les défis financiers auxquels nous sommes désormais confrontés. **Notre bonne gestion des années précédentes nous permet d'aborder ces changements durables dans de meilleures conditions que de nombreuses autres Communes de France.**

## **Un budget 2015 marqué par un gel des taux et une poursuite des investissements**

**Les taux communaux sont gelés au niveau actuel** respectant ainsi notre engagement électoral.

Or, l'inflation observée en 2014 (0,5%) n'étant pas répercutée sur les taux votés par la Commune (bien que les prix augmentent aussi pour les produits utilisés : papier, denrées pour les cantines, produits ménagers...), cela revient de manière indirecte à baisser la part communale des impôts.

**L'année prochaine, nous poursuivrons l'effort de diminution des taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. C'est l'objectif que j'ai assigné à l'adjoint aux finances.**

Cette situation nécessite de réduire plus encore nos frais de fonctionnement et en particulier nos frais de personnel, de ne recourir à l'emprunt que si ce dernier s'avère vraiment indispensable, mais aussi de continuer les investissements en modifiant certains de nos choix.

Pour conserver notre qualité de vie, il est indispensable de poursuivre l'équipement et l'entretien de la Commune. Ainsi, plus de 5 000 000€ de dépenses d'équipement seront investis cette année.

Soyez assurés, chères Allaudiennes, chers Allaudiens, de mon dévouement dans l'intérêt d'Allauch et de ses habitants.



**Roland POVINELLI**  
*Maire d'Allauch*



VOTE DU BUDGET

# DANS L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE AVEC L'OPPOSITION

*Le budget a été voté le 9 avril dernier,  
sans aucun vote contre.*

**C**ette année, dans un objectif de totale transparence et par souci de démocratie, il a été décidé de faire participer les responsables des groupes d'opposition à la préparation du projet de budget 2015.

Ainsi, à l'initiative de Roland POVINELLI, Maire d'Allauch et de Jean TOMASINI, adjoint délégué aux Finances, une réunion s'est tenue le 12 février dernier.

Deux responsables de groupe sur trois se sont rendus à cette invitation. La troisième, malgré sa volonté affichée de renouveau, n'a pas cru bon de devoir participer à ce « dialogue budgétaire ».

Notre Maire l'a regretté d'autant que nous sommes l'une des rares Communes de notre pays à faire preuve d'un tel esprit d'ouverture à l'égard des représentants de l'opposition municipale.

La réunion menée dans un esprit constructif, éloignée de toute polémique et à laquelle assistait également le Comptable Public en la personne du trésorier de la perception d'Allauch, s'est avérée fructueuse puisque les propositions faites ont été retenues.

Grâce à cette démarche, le budget a été voté le 9 avril dernier, sans aucun vote contre (28 pour et 7 abstentions).

Une belle démonstration de démocratie.



## 3 QUESTIONS À

# JEAN TOMASINI ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES

### Quel est l'impact de la baisse des dotations de l'État pour les finances communales ?

C'est dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, marqué par la persistance de la crise économique, que l'Etat a décidé d'intensifier la baisse de ses concours financiers aux collectivités. Au niveau national, cette baisse représente plus de 3,7 milliards en 2015. Cette somme sera reconduite en 2016 et 2017.

Pour Allauch, la réduction représente 500 000 € par an pendant trois ans soit 1 500 000 € jusqu'en 2017. Il s'agit là d'une perte de recette importante pour une Commune comme la nôtre. Elle devra être compensée par des économies dans les services puisqu'il n'était pas question pour la majorité municipale d'augmenter les taux des impôts locaux votés par le Conseil Municipal.

### Pensez-vous pouvoir baisser ces taux l'année prochaine et comment ?

La volonté affirmée de Roland POVINELLI est de diminuer la pression fiscale sur les foyers allaudiens. Il m'a donc demandé de travailler sur une baisse de 1% du taux de la taxe d'habitation pour 2016. Cela signifie que, d'ores et déjà, nous devons nous mettre en capacité de pouvoir répondre favorablement au souhait du Maire.

Pour atteindre cet objectif, nous poursuivrons les efforts engagés il y a déjà plusieurs années en réduisant les dépenses des services. En 2015, c'est une baisse réelle de 5,7% des crédits dévolus aux services qui a été appliquée. Nous travaillons également sur une réduction des frais de

personnel qui représentent plus de 67% de nos dépenses de fonctionnement. Diverses pistes sont à l'étude. La contribution de tous les services sera nécessaire pour réduire les frais de personnel. Seule la Police Municipale a vu ses moyens progresser pour permettre le recrutement d'agents assurant la protection des administrés et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection.

Enfin, nous limiterons le recours à l'emprunt au strict nécessaire afin de limiter les frais financiers et de nous permettre de poursuivre les investissements en modifiant certains de nos choix.

« Pour Allauch, la réduction représente 500 000 € par an pendant trois ans soit 1 500 000 € jusqu'en 2017. »

### Comment financerez-vous les investissements lourds ?

Tout d'abord, nous veillerons à ce que les réalisations qui verront le jour ne soient pas à l'origine de l'accroissement des frais de fonctionnement en terme de personnel notamment.

Ensuite, nous aurons recours cette année, si besoin était, à un emprunt d'un million d'euros pour financer deux projets importants (notre part pour financer les équipements du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Gonagues et la construction d'un Centre Technique Municipal). Nous réaliserons

également quelques cessions foncières qui viendront autofinancer les investissements les plus lourds prévus en 2015, mais également au cours des années à venir.

**Enfin, il est à noter qu'en 2014, aucun emprunt n'a été réalisé par la Commune, ce qui nous permet d'afficher un endettement moyen par habitant largement inférieur au taux d'endettement moyen tant au niveau local que national.**

# DÉCRYPTAGE

ANALYSE

## LE BUDGET À LA LOUPE

*Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année qui l'intéresse. Toutefois, lors du renouvellement des Conseils Municipaux ou de scrutins électoraux nationaux, la date de vote peut être reportée jusqu'au 30 avril.*

## Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la Commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

## Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la direction financière.

## Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre Commune, le budget a été adopté jeudi 9 avril 2015.

## Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

## Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par la direction financière et visés par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances. Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

## Qu'est-ce que le budget supplémentaire ?

Le budget voté lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015 est le budget primitif.

Il existe un budget supplémentaire qui se déroulera dans le second semestre de l'année. Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. Lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée.

Certains postes budgétaires peuvent avoir été sous-estimés ou surestimés. Le budget supplémentaire intervient donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.

Mais le budget supplémentaire est également un budget de report. Quand le budget primitif est élaboré, les résultats de l'exercice précédent qui s'achèvent ne sont pas encore connus.

Le budget supplémentaire repercutera ainsi, en cours d'année, les résultats de l'exercice comptable écoulé.

## De quoi se compose le budget ?

Un budget est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Dans les faits, pour la partie fonctionnement, les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles. La différence représente l'autofinancement de la Commune qui est alors transféré en recettes d'investissement. Cet autofinancement est donc particulièrement important puisqu'il permet d'une part de couvrir le remboursement du capital de la dette mais surtout de financer par ses propres moyens une partie des investissements de la Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	=	RECETTES	DEPENSES	=	RECETTES
Charges à caractère général		Impôts et Taxes	Opérations d'Investissement: - Travaux - Acquisitions - Constructions		Autofinancement (transféré de la section de fonctionnement)
Charges de personnel		Dotations de l'Etat			Fonds de compensation de la TVA
Autres charges de gestion courante					Subventions (Etat, Région, Département...)
Charges exceptionnelles		Produits des services payants			Emprunts
Charges financières			Remboursement du capital de la Dette		
Autofinancement (transféré à la section d'investissement)					

Réglementairement, l'autofinancement doit être supérieur au remboursement du capital de la Dette

## 1) La section de fonctionnement

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la Commune, celles qui reviennent chaque année.

### Les recettes de fonctionnement :

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) dont les Allaudiens s'acquittent chaque année. Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat, du produit des services municipaux payants (cantine, centres aérés, maisons de quartier...) et des autres subventions (Conseil Départemental et Conseil Régional) et contributions (participation des promoteurs notamment).

### Les dépenses de fonctionnement :

Les frais de personnel (charges patronales incluses), le remboursement des intérêts de la dette et la subvention liée au Centre Communal d'Action Sociale constituent les principales dépenses obligatoires de fonctionnement. Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des

terrains, des bâtiments, les primes d'assurances, la restauration municipale) représentent également une grande partie de ces dépenses. Le reste est consacré au versement de subventions aux associations et à la Caisse des Ecoles.

## 2) La section d'investissement

### Les dépenses d'investissement :

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la Ville et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

Le remboursement du capital de la dette figure également aux dépenses d'investissement.

### Les recettes d'investissement :

Les recettes proviennent essentiellement de l'autofinancement, de subventions spécifiques de l'Etat, des remboursements du Fonds de compensation de la TVA, des emprunts et des recettes provenant de la vente d'un bien immobilier (terrain ou immeuble).

# BUDGET 2015

**BUDGET PRIMITIF**

## **CONNAÎTRE LES CATÉGORIES DE RECETTES ET DE DÉPENSES**



**CONSEIL  
MUNICIPAL**

Dossier des  
délibérations

## LE BUDGET 2015

Même si, comme expliqué dans les pages précédentes, le budget supplémentaire permettra d'ajuster certaines dépenses et certaines recettes, il est d'ores et déjà possible, à partir du budget primitif 2015 qui vient d'être voté, de connaître les grandes catégories de recettes et de dépenses de notre Commune.

### La section de fonctionnement



Le budget de fonctionnement total de la Commune s'élève donc à un peu moins de 24 millions d'euros. La différence entre les dépenses et les recettes est d'environ 2 285 000 €. C'est ce que l'on appelle la capacité d'autofinancement qui est alors reportée en recette d'investissement. Une fois les 800 000 € de capital de la dette remboursé, il reste donc près de 1 500 000 € d'équipements que la Commune est capable de financer par ses propres moyens.

#### Recettes

Taxes foncières et d'habitation

**13 900 000 €**

Dotations de l'Etat

**4 050 000 €**

Autres taxes

**2 000 000 €**

Recettes des services payants

**1 500 000 €**

Autres dotations

**1 000 000 €**

Versements de la CAF

**900 000 €**

Divers

**633 906 €**

#### Dépenses

Frais de personnel

**14 600 000 €**

Charges des services  
*(eau, électricité, assurance, fournitures, petit entretien...)*

**5 100 000 €**

Subventions  
*(associations, CCAS, Caisse des Ecoles, Crèche du Sud)*

**740 000 €**

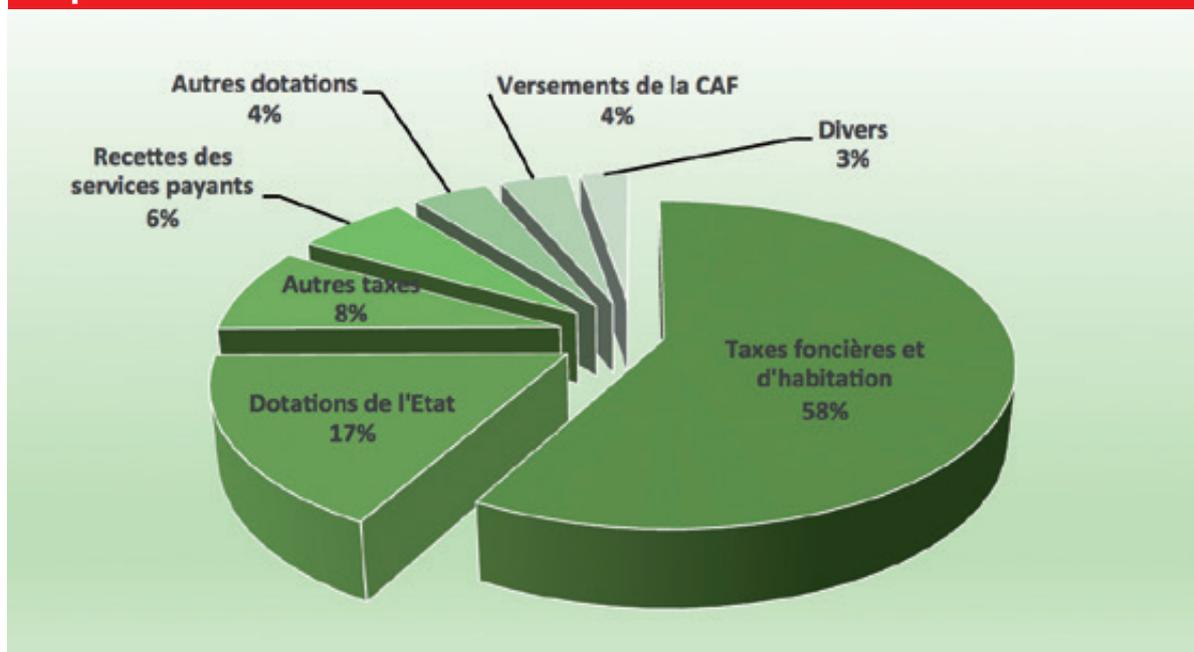
Intérêts des emprunts

**700 000 €**

Divers

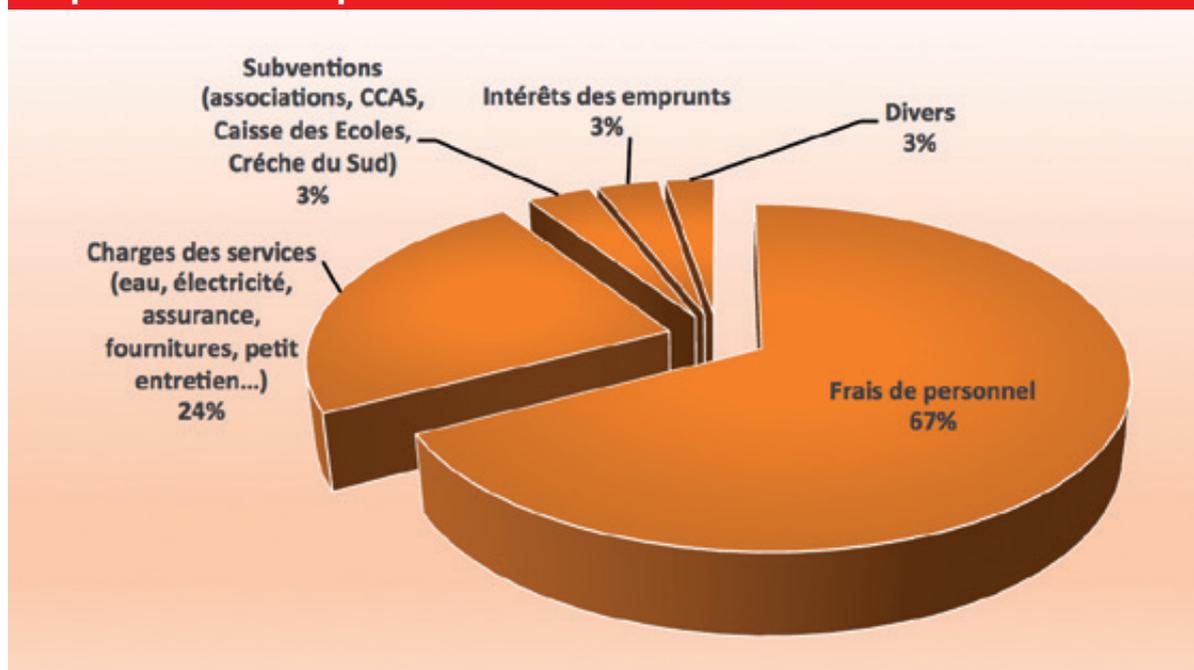
**559 755 €**

## Répartition des recettes de fonctionnement



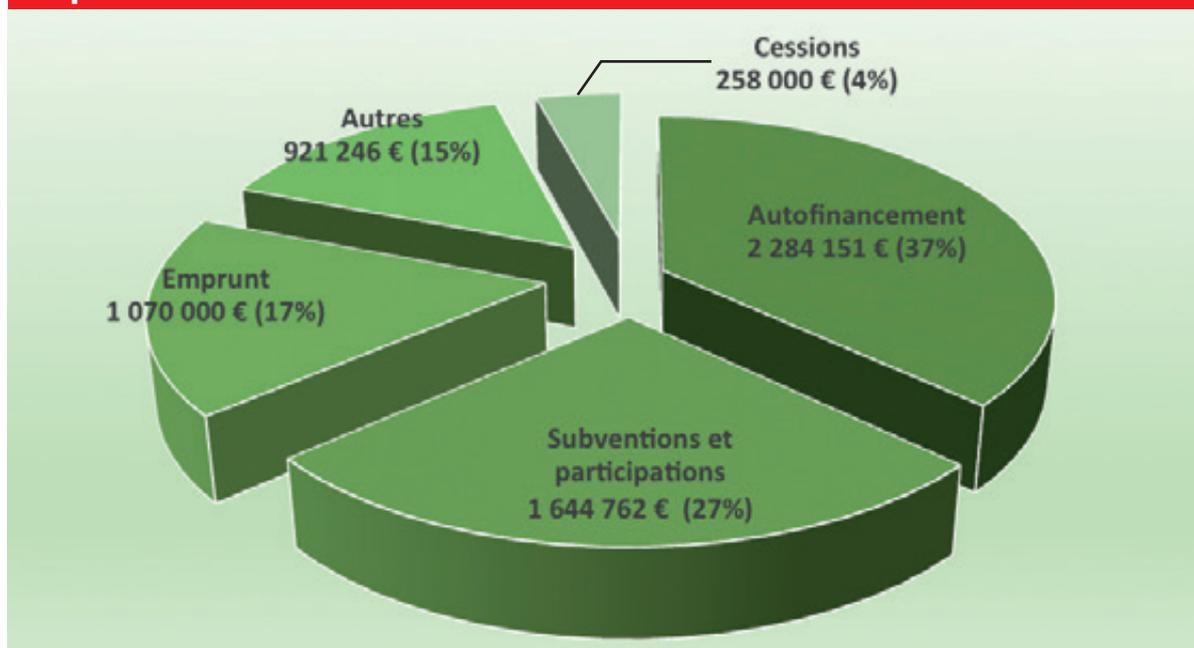
Les impôts locaux sont donc la première source de financement de la Commune. Cependant, la totalité des taxes d'habitation et foncières dont vous vous acquittez ne reviennent pas à la Commune. En regardant le détail qui apparaît sur vos feuilles d'imposition, il est en effet possible de voir que plus de 40% du montant est destiné à la Communauté Urbaine, au Département ou à l'Etat. Par ailleurs, les dotations de l'Etat qui représentaient 20% de nos recettes en 2013 ne « pèseront » plus que 12 % à l'horizon 2017.

## Répartition des dépenses de fonctionnement



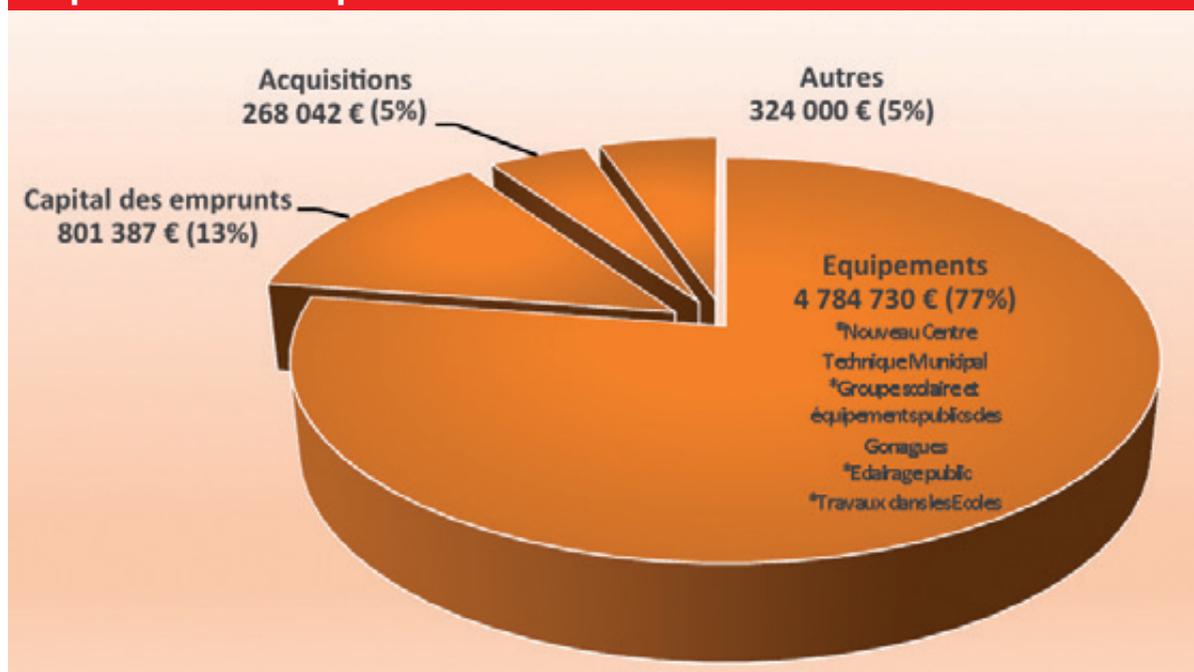
Les frais de personnel représentent donc près de 2/3 des dépenses de fonctionnement. Si la structure de notre Commune (très étendue avec plusieurs centres villageois qui nécessitent de multiplier les structures) et la qualité supérieure des services rendus peuvent expliquer une proportion de frais de personnel supérieure à d'autres Communes, des pistes d'économies doivent être étudiées dans ce domaine. Par ailleurs, il est important de souligner que les intérêts de la dette ne représentent que 3% du budget.

## Répartition des recettes d'investissement



Les subventions et participations représentent en 2015 plus d'un quart du financement des équipements inscrits au budget 2015. Les baisses des dotations de l'Etat, qui touchent toutes les collectivités, conduiront donc probablement le Conseil Départemental ou le Régional à revoir à la baisse leur politique de subvention... malheureusement la Commune risque de payer deux fois l'addition !

## Répartition des dépenses d'investissement



Près de  $\frac{3}{4}$  des dépenses d'investissement inscrites au budget 2015 permettront d'améliorer les services apportés aux Allaudiens et viendront augmenter le patrimoine de notre Commune.

# Evolution des différents taux d'imposition à Allauch depuis 2009

## Les taux d'imposition à Allauch

### TAXE D'HABITATION

2009	20,70%
2010	20,70%
2011	20,70%
2012	20,49%
2013	20,29%
2014	20,00%
2015	20,00%

### FONCIER BÂTI

2009	34,90%
2010	34,90%
2011	34,90%
2012	34,55%
2013	34,20%
2014	33,72%
2015	33,72%

## Le top des augmentations

Si Allauch a réussi à maintenir les taux d'imposition communaux au niveau des années précédentes, nombreuses ont été les Communes qui en 2015 les ont augmentés de manière conséquente.

Cugnaux (Haute Garonne)	+ 30%
Toulouse	+ 15%
Lille	+10,5%
Chambéry	+8%
Bordeaux, Lyon et Marseille	+5%
Tours	+4,5%
Strasbourg	+ 3%



## Les impôts à Allauch c'est :

Un abattement de

# 15%

a été voté par la Conseil Municipal.  
Cet abattement permet de réduire la base de calcul de votre taxe d'habitation de 15%.

Près de

# 3,4%

de diminution

depuis 2009

# TRIBUNE D'EXPRESSION

## DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité de février 2002, l'un des articles prévoit qu'un espace doit être réservé à l'expression des conseillers municipaux, notamment ceux n'appartenant pas à la majorité. L'objectif de cette tribune libre est de respecter la loi, le règlement intérieur du Conseil Municipal ayant défini les modalités d'application.

Chers Allaudiennes, Chers Allaudiens,  
Alors qu'une immense majorité de Communes se voient contraintes de réviser à la hausse leurs taux d'imposition, Allauch reste fidèle à sa politique de stabilité fiscale. Comme le Groupe « Allauch d'Abord » l'avait promis au cours des dernières élections Municipales, aucune augmentation d'impôts n'a été votée cette année encore.

Cet « exploit », vous le savez, intervient alors que l'Etat a diminué comme jamais auparavant les dotations qu'il verse chaque année aux Collectivités Territoriales. Au plan national, cette baisse représentera 3,7 milliards d'euros en 2015, baisse qui se poursuivra dans les mêmes proportions jusqu'en 2017 au moins.

Reportée à notre Commune, la diminution représente environ 500 000 € par an, qui se cumuleront pour atteindre plus de 1 500 000 € en 2017.

Il fallait bien que la gestion de nos finances soit des plus saines pour ne pas avoir à augmenter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Mieux encore, le Budget a été voté sans le moindre vote contre, puisque les trois groupes d'opposition ont choisi de s'abstenir. Bien loin de leurs promesses électorales, ces derniers sont aujourd'hui confrontés à la réalité d'une gestion municipale et sont bel et bien obligés de constater

que la gestion des finances ne s'improvise pas.

Elle est le fruit d'un travail de plusieurs années, associant élus et fonctionnaires compétents.

Lorsque l'opposition s'abstient sur un vote aussi important et parfois clivant que le budget, cela s'apparente à une approbation. De cela, nous ne pouvons que nous en féliciter. Fort de son esprit d'ouverture, Monsieur le Maire avait d'ailleurs proposé aux représentants des trois groupes d'opposition de participer à une réunion de préparation du débat d'orientation budgétaire. A l'exception du Groupe Allauch le Renouveau, emmené par Madame Lucie DESBLANCS, tous ont joué le jeu d'une opposition constructive, dans l'intérêt général.

Années après années, l'objectif d'Allauch d'Abord reste le même. Diminuer les dépenses (frais de fonctionnement...) tout en maintenant cette qualité de nos services publics que beaucoup nous envient.

Soyez certains que cette stabilité fiscale ne se fera jamais aux dépens de la qualité de notre cadre de vie. De ce fait, nous maintiendrons les investissements indispensables à l'entretien de notre Commune et à nos équipements sportifs, culturels et éducatifs.

**Allauch d'abord**

Le groupe Front National, premier groupe d'opposition au conseil municipal d'Allauch, représente maintenant, incontestablement, depuis les élections des 22 et 29 mars, le premier parti politique du canton et de notre Commune. Nous remercions ici les électeurs qui nous ont offert ce statut. Nous continuons donc, avec beaucoup d'espoir pour l'avenir, notre mission d'opposition que nous voulons constructive et bénéfique pour nos administrés.

Nous avons au cours du conseil municipal du 18 mars,

### **Attentifs aux impôts ainsi qu'à l'avenir de la cantine scolaire**

Avec Lionel de Cala, nous avons participé au plus près à la construction du budget municipal qui a été particulièrement difficile à bâtir en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Même si nous aurions préféré une baisse -même symbolique- du taux d'imposition des Allaudiens, nous considérons que le gel des impôts est déjà une bonne chose.

en prenant fait et cause pour le contribuable d'Allauch, déclenché une vive polémique en demandant une baisse du taux de la taxe d'habitation, car même à taux constant de cette taxe, et à cause de l'augmentation annuelle de la valeur locative, le contribuable paiera forcément plus d'impôt. Finalement le Maire a tenu compte de nos réflexions et il s'est engagé à baisser le taux de cette taxe l'année prochaine.

**Allauch fait front  
Rassemblement Bleu Marine**

Autre point : nous serons attentifs au projet de fermeture de la cuisine scolaire centrale auquel nous sommes farouchement opposés.

*Vous pouvez nous contacter :  
monique.robineau@hotmail.com*

**Ensemble pour Allauch**

### **INFLUENCE DES PRETS TOXIQUES SUR NOS IMPOTS :**

Les taux d'impôts locaux 2015 n'ont toujours pas baissé, contrairement aux promesses électorales données tandis que les bases ont augmenté. Nous l'avions écrit en 2014 : « Les prêts toxiques pèseront lourd dans le budget à venir ». Nous nous sommes donc abstenus pour

le vote du budget 2015 dû à l'absence de prise en compte des surcharges d'intérêts à l'échéance **2016**. La situation fait courir à la Commune un risque de « **cessation des paiements** ». Les conséquences seraient catastrophiques pour les contribuables.

**Allauch le Renouveau**

# POUR SUIVRE LES INVESTISSEMENTS : UNE NÉCESSITÉ

*Pour conserver notre qualité de vie, il est indispensable de poursuivre l'équipement et l'entretien de la Commune. Ainsi, plus de 5 000 000 € de dépenses d'équipement seront investis cette année.*

**P**armi ces équipements, deux projets importants en 2015 : le Programme d'Aménagement d'Ensemble des Gonagues et le Centre Technique Municipal. Par ailleurs, six dossiers seront présentés au Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre du dispositif des travaux de proximité, permettant d'obtenir une subvention pour les réaliser.

**Le Programme d'Aménagement d'Ensemble des Gonagues** prévoit, par convention, la réalisation d'un groupe scolaire de 8 classes et d'une salle polyvalente (sports, culture, loisirs).

Le financement de ce projet est particulièrement réussi puisqu'entre les participations des promoteurs, la subvention du Département des Bouches-du-Rhône et la récupération de la TVA, la Commune ne prendra à sa charge que 350 000 € sur 5,5 millions € soit 6,4 % du projet.

Les travaux ont commencé et la livraison du projet est prévue pour la fin de l'année.

**La construction d'un Centre Technique Municipal.**

Le coût de ce projet est d'environ 3 150 000 €. Entre la subvention du Conseil Général (1 315 000 €) et la récupération d'une partie de la TVA (430 000 €), le coût final pris en charge par la Commune est estimé à 1 405 000 € soit un peu moins de 45 % du coût global.

Mais celui-ci sera compensé par la vente de terrains communaux, situés à proximité des services

techniques actuels, dont la valeur estimée est de 1 200 000 €. Le coût pour la Commune est donc de 205 000 €.

Cette réalisation permettra d'économiser 40 000 € par an, relatifs à la location des actuels bureaux préfabriqués d'une part, mais aussi de faire des gains sur la consommation des énergies grâce à la modernité du bâtiment.

De plus, cette nouvelle construction permettra aux habitants du « Clos des Moulins » de voir disparaître ces entrepôts hideux, source de pollution visuelle.

Les travaux commenceront en milieu d'année 2015 et dureront environ un an.

**Les travaux de proximité** sont des travaux d'un montant maximum de 90 000 €, subventionnés à 80% par le Département. Dans le cadre de ce dispositif, nous prévoyons de réaliser 540 000 € de travaux dans divers quartiers de la Commune.



Projet du futur Centre Technique municipal

## EMPRUNT

# ALLAUCH : UNE COMMUNE RAISONNABLEMENT ENDETTÉE

**P**our financer nos investissements, nous aurons, si besoin était, recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros. Cet emprunt tout à fait raisonnable est rendu possible par des indicateurs très satisfaisants pour la Commune en matière de dette. En effet, aucun emprunt n'a été réalisé en 2014.

La dette sera donc de 825 € par habitant soit largement en dessous de la moyenne nationale : 1 092 € par habitant pour les Communes de notre taille.

S'agissant de l'emprunt structuré susceptible de présenter un risque financier pour la Commune, la Municipalité n'est pas restée inactive en assignant notamment la banque DEXIA aux fins de revenir par voie judiciaire à des conditions de prêt ne présentant plus aucun risque.

En parallèle, la Commune déposera une demande d'aide dans le cadre du fonds de soutien mis en place par l'Etat. Cet emprunt n'a à ce jour eu aucune conséquence financière néfaste.

